PLANCHE 4 Sud- Ouest le : 1/5000 ème Révisions / Modifications : Modification n°1, approuvée le 8 septembre 2014 r: - arret.dwg Arrêté le : 15 avril 2013 Approuvé le : 2 décembre 2013

Atelier d'Architecture Urbanisme & Paysage
ATELIER DECOUVERTE

Limite cadastrale Zonage et son identifiant Emplacement réservé et son numéro Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.) Zone Humide recensée au titre du SAGE Périmètre Natura 2000 Zone d'Intéret Ecologique, Flauristique et Faunistique de type 1 Périmètre de protection du monument historique Marges de reculement par rapport aux routes départementales Chemins de randonnées inscrits au PDIPR Site archéologique et son degré de protection Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU Servitude de mixité sociale (L123-1-5- 16° du CU) Périmètre immédiat de captage de l'eau potable Périmètre rapproché sensible de captage de l'eau potable Périmètre rapproché complémentaire de captage de l'eau potable Périmètre éloigné de captage de l'eau potable —— Canalisation de gaz ; ligne Montgermont - Dol de Bretagne Zone de dangers très graves (distance : 20m) Zone de dangers graves (distance : 30m) Zone de dangers significatifs (distance : 45m) Droit de préemption simple (Délibération n°13.12.02/3) Droit de préemption renforcé (Délibération n°13.12.02/3)

Liste des emplacements réservés :

N° d'emplacem ent réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 478 m² (largeur : 3m)
2	Continuité piétonne	commune	291 m ² (largeur : 3m)
3	Continuité piétonne	commune	470 m² (largeur : 3m)
4	Continuité piétonne	commune	297 m² (largeur : 3m)
5	Continuité piétonne	commune	520 m² (largeur : 3m)
6	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti.	commune	295 m² (largeur : 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m²
9	Aménagement de l'entrée Ouest du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m² (largeur : 3m)
10	Continuité piétonne	commune	448 m² (largeur : 3m)
11	Densification et restructuration du centre bourg	commune	2 616 m²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 176 m²
13	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière.	commune	86 m²
14	Aire de co-voiturage	commune	194 m²



